



QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Sous-commission sur les entreprises multinationales

1. La Sous-commission sur les entreprises multinationales s'est réunie le 18 mars 2003. M^{me} Kilpatrick (gouvernement du Royaume-Uni) a été élue présidente. M^{me} Hornung-Draus (employeuse, Allemagne) et M^{me} Burrow (travailleuse, Australie) ont été nommées vice-présidentes.

Promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale: rapport d'activité et plan d'action pour 2003-2005

2. Le représentant du Directeur général (M. Hofmeijer, directeur par intérim du Programme des entreprises multinationales) a présenté le document dont la sous-commission était saisie¹. Il a fait observer que le Forum tripartite pour promouvoir la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, qui s'est tenu en mars 2002, a manifestement ouvert la voie à une promotion accrue par le Bureau de la Déclaration sur les EMN. Les versions française et espagnole du compte rendu du forum sont maintenant disponibles. Le Programme des entreprises multinationales cherche à faire en sorte que la Déclaration sur les EMN devienne un instrument essentiel dans le vaste débat sur la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) et l'intègre de plus en plus dans les travaux des autres programmes du Bureau. Le programme a établi en particulier une étroite collaboration avec le Programme des activités sectorielles et avec le Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail. L'intervenant a salué l'appui que le Bureau a reçu du gouvernement du Royaume-Uni pour promouvoir les activités du programme.
3. Le programme dispose de ressources très limitées pour mettre en œuvre le plan d'action proposé pour 2003-2005, mais il serait peut-être possible d'utiliser la réserve pour les réunions techniques dans le programme et budget 2004-05 pour financer les réunions sous-régionales proposées, si la sous-commission le recommande au Conseil d'administration. Il

¹ Document GB.286/MNE/1.

est cependant manifeste que des ressources extrabudgétaires supplémentaires devront être mobilisées pour promouvoir efficacement la Déclaration sur les EMN. Le représentant du Directeur général a remercié le porte-parole des employeurs et celui des travailleurs ainsi que les représentants gouvernementaux du Kenya et de l'Afrique du Sud pour l'appui qu'ils ont exprimé à l'égard du programme dans le cadre de la Commission du budget, des finances et de l'administration. Pour illustrer l'action actuellement entreprise en faveur du programme, il a fait savoir à la sous-commission que le Bureau participera prochainement à une table ronde de haut niveau sur la responsabilité sociale des entreprises, organisée par l'OCDE. Ce sera une bonne occasion de faire mieux comprendre et mieux apprécier la Déclaration sur les EMN. L'intégration accrue de la Déclaration sur les EMN dans les activités du Bureau semble porter ses fruits, le programme recevant un nombre croissant de demandes d'information et d'appui de la part d'autres unités, y compris les bureaux extérieurs.

4. La vice-présidente travailleuse a estimé qu'une évaluation des activités passées s'impose pour déterminer les priorités du plan d'action pour 2003-2005. Une orientation stratégique est nécessaire pour inscrire les travaux du programme dans le contexte élargi du débat engagé sur la gouvernance et la responsabilité des entreprises. L'OIT devra se placer au centre de ce débat. La proposition formulée par le Président de la France d'inscrire la promotion d'une «économie socialement responsable» à l'ordre du jour de la prochaine réunion du G8 est révélatrice et les discussions devraient aider l'OIT à aller de l'avant dans ses travaux. Il est à prévoir que le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation fournira également des orientations à cet égard. L'intervenante a déploré que le document soumis à la discussion n'aborde pas la question plus large du rôle de l'OIT au regard de la responsabilité sociale des entreprises. Tout en appréciant la structure du document, elle a proposé que le Bureau établisse pour la prochaine réunion de la sous-commission un plan d'action plus détaillé visant à énumérer les activités à entreprendre, à fixer un calendrier pour l'achèvement et l'évaluation des travaux ainsi qu'à établir les crédits budgétaires à allouer. Il sera ainsi plus facile de déterminer quelles activités devront être financées par des ressources extrabudgétaires.
5. La vice-présidente travailleuse a souscrit à la proposition d'organiser une série de réunions sous-régionales. Elle a ajouté que les représentants de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et du MERCOSUR ont déjà souscrit à l'Organisation de telles réunions et a espéré qu'elles pourraient avoir lieu prochainement. Elle a incité le Bureau à étudier la possibilité d'organiser des réunions également dans d'autres sous-régions. Dans le cas de réunions nationales, il importe d'assurer un suivi approprié. Il serait utile que le bureau de la sous-commission entame de nouvelles consultations sur la nature et l'objectif de la réunion d'experts proposée. L'intervenante a demandé que les futurs rapports d'activité contiennent des informations plus détaillées sur les réunions organisées par d'autres institutions ainsi que les résultats de la participation du Bureau à ces réunions. Elle s'est félicitée de la coopération accrue avec le Programme des activités sectorielles. Il faudra également étendre cette coopération au suivi des réunions sectorielles, y compris aux études de cas sur l'application réussie de la Déclaration sur les EMN dans différents secteurs. Le programme devra aussi être associé aux programmes par pays sur le travail décent et aux travaux du Bureau sur l'économie informelle, eu égard en particulier à la chaîne d'approvisionnement.
6. Pour ce qui est de la recherche et des publications, il serait utile d'avoir des réactions sur l'utilisation pratique du *Guide de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale: des directives universelles à connaître et à utiliser pour promouvoir la responsabilité sociale*, qui a été publié en 2002. Sa traduction dans des langues autres que le français et l'espagnol devra être envisagée. Il serait bon également de mettre à jour certaines recherches entreprises par le passé en coopération avec d'autres programmes. L'intervenante a demandé que des publications telles que celle intitulée

Corporate success through people: making international labour standards work for you soient distribuées aux membres de la sous-commission. Ayant demandé qu'un rapport sur les activités pertinentes du Programme de la gestion et de la citoyenneté d'entreprise soit établi pour la prochaine réunion de la sous-commission, elle a estimé qu'il serait aussi fort utile à la sous-commission d'en savoir davantage sur le rapport entre les activités du Programme de la gestion et de la citoyenneté d'entreprise et celles du Programme des entreprises multinationales car il semble y avoir chevauchement et rivalité. L'oratrice a exprimé l'espoir que les matériels de formation liés au Pacte mondial seront publiés d'ici à la fin de l'année. La Déclaration sur les EMN complète bien le Pacte mondial et pourrait donner corps à l'approche du pacte fondée sur le dialogue et les principes sociaux.

7. Les activités de coopération technique du programme étant fortement tributaires des ressources extrabudgétaires, il convient de sensibiliser les donateurs à l'importance de la Déclaration sur les EMN. La vice-présidente travailleuse a appris avec plaisir que des organisations de travailleurs ont été étroitement associées aux activités nationales décrites dans le document et elle a souligné que, pour être menée à bonne fin, toute activité envisagée au niveau national a besoin de l'appui sans réserve des mandants tripartites. Elle a estimé que l'atelier tripartite pour les Philippines aurait dû avoir lieu depuis longtemps. Il devra accorder une attention particulière au problème que posent les zones franches d'exportation. En ce qui concerne la Chine, l'intervenante a exprimé l'espoir que les activités futures ne se limiteront pas à des questions de non-discrimination. S'agissant des relations avec les autres organisations, il est nécessaire de resserrer les liens avec la Banque mondiale et d'autres organisations internationales pour faire en sorte que la Déclaration sur les EMN soit de plus en plus reconnue comme un instrument de référence pour les initiatives liées à la responsabilité sociale des entreprises.
8. La vice-présidente employeuse s'est félicitée du ton positif du document, dans lequel il est indiqué que la Déclaration sur les EMN doit devenir un élément important dans le débat élargi sur le concept de responsabilité sociale des entreprises. La Déclaration sur les EMN contribuera certainement à orienter les initiatives dans ce domaine. Elle a estimé toutefois qu'on ne peut aller jusqu'à dire, comme vient de le faire la vice-présidente travailleuse, que cette déclaration est un instrument de référence. La responsabilité sociale des entreprises ne concerne pas uniquement les relations professionnelles et les questions sociales. Elle s'étend à toute une gamme d'initiatives de nature environnementale, communautaire et autres. Les travailleurs constituent une des parties prenantes mais il ne faut pas oublier les consommateurs, les actionnaires, les fournisseurs et les collectivités. Il est donc préférable d'utiliser l'expression dialogue civil. Il s'agit de faire en sorte que toutes les parties prenantes comprennent mieux l'importance et l'utilité de la Déclaration sur les EMN.
9. En ce qui concerne la participation aux activités sectorielles, son groupe a encore certaines réserves car il considère la Déclaration sur les EMN comme une initiative multisectorielle. L'oratrice a rappelé à la sous-commission que les normes internationales du travail intéressent les gouvernements et non les entreprises. Il est important de le préciser au moment de promouvoir la Déclaration sur les EMN qui fait uniquement référence aux orientations que les normes internationales du travail pourraient fournir. Elle a accueilli avec satisfaction le Guide de la Déclaration sur les EMN et a suggéré d'en réviser le texte pour le rendre plus facile à utiliser. Si une coordination et une coopération avec d'autres initiatives multilatérales telles que le Pacte mondial et les *Principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales*, sont nécessaires et utiles, chaque instrument a son propre objectif et son groupe cible et toute tentative d'harmonisation et de rationalisation serait donc contre-productive.

10. Se référant aux activités menées en 2002, l'intervenante s'est félicitée de la traduction de la Déclaration sur les EMN en d'autres langues. Au niveau national, les activités de coopération technique du programme devraient toujours être entreprises en consultation avec le bureau pour les activités des employeurs et le bureau des activités pour les travailleurs ainsi que par l'intermédiaire des organisations d'employeurs et de travailleurs plutôt que directement avec des entreprises comme ce fut apparemment le cas au Brésil. Certes favorable à la promotion de la Déclaration sur les EMN, dans le contexte des réunions organisées par le Programme des activités sectorielles, la vice-présidente employeuse est opposée à l'idée que le Programme des entreprises internationales organise des réunions ou d'autres activités avec des entreprises multinationales sur une base sectorielle.
11. L'oratrice a fait sienne la proposition de la vice-présidente travailleuse tendant à ce que le Bureau établisse un plan d'action plus détaillé pour la prochaine réunion de la sous-commission. Ce plan devra faire état des priorités fixées par la sous-commission. Elle a également reconnu que la réunion d'experts proposée devra faire l'objet de nouvelles consultations. Son groupe est en faveur du maintien de la base de données sur les entreprises et les initiatives sociales et de la plupart des autres activités proposées, mais souhaiterait obtenir de plus amples informations sur la proposition visant à entreprendre des études sur les inspections menées par des organismes privés sur une base volontaire.
12. Le représentant du gouvernement de la Belgique a estimé que, d'après les déclarations des vice-présidentes travailleuse et employeuse, le rapport entre la Déclaration sur les EMN et le débat élargi sur la responsabilité sociale des entreprises mérite encore d'être clarifié. Il est cependant tout naturel que l'OIT cherche à promouvoir la Déclaration sur les EMN dans ce contexte, car il s'agit du seul instrument pertinent dont elle dispose dans ce domaine. La Déclaration sur les EMN ne pourra peut-être pas servir d'instrument de référence mais elle devrait être utilisée pour favoriser une approche et un engagement tripartites des trois partenaires sociaux à l'égard des initiatives sur la responsabilité sociale des entreprises. Son gouvernement souhaite que l'OIT participe plus activement à la promotion de ses normes auprès de toutes les entreprises et pas uniquement auprès des entreprises multinationales. En ce qui concerne les études proposées sur les inspections menées par des organismes privés, l'orateur a rappelé à la sous-commission que les gouvernements sont responsables au premier chef de l'inspection du travail et ne peuvent déléguer cette tâche au secteur privé. Il a suggéré que l'OIT crée ses propres critères d'évaluation pour les initiatives privées en ce domaine. Il s'est déclaré favorable à l'idée de multiplier les travaux entrepris sur une base sectorielle.
13. Le représentant du gouvernement du Kenya a fait bon accueil au document qui décrit de façon très détaillée les activités réalisées pour promouvoir la Déclaration sur les EMN. Son gouvernement a vivement apprécié le Forum tripartite et les autres activités entreprises par le Bureau. Il a insisté sur l'importance de traduire la Déclaration sur les EMN dans d'autres langues et a suggéré sa traduction en swahili. Son gouvernement est très satisfait des activités que le programme a menées au Kenya pour promouvoir la Déclaration sur les EMN et le dialogue social dans le secteur des plantations. Il est maintenant nécessaire d'en assurer le suivi pour consolider les résultats obtenus. Il a encouragé le programme à maintenir la base de données sur les entreprises et les initiatives sociales, et à réaliser des études sur les bonnes pratiques conformes à la Déclaration sur les EMN. Il a estimé, comme la vice-présidente travailleuse, que le Programme des entreprises multinationales devrait travailler étroitement avec le Programme de la gestion et de la citoyenneté d'entreprise et a insisté sur la nécessité de poursuivre la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies dans le contexte du Pacte mondial. Il a regretté que les pays d'accueil soient si peu nombreux à être représentés à la sous-commission et a proposé que celle-ci accueille davantage de représentants de ces pays.

14. Le représentant du gouvernement du Canada s'est déclaré satisfait des efforts qui sont déployés pour promouvoir la Déclaration sur les EMN et décrits dans le document, et en particulier l'organisation du Forum tripartite, la publication du Guide de la Déclaration sur les EMN et les réunions proposées. Appuyant la demande d'un plan d'action plus détaillé, il a proposé que, compte tenu des contraintes budgétaires, le Bureau classe les activités par ordre de priorité sur la base du coût-efficacité et des critères d'impact. Il a admis que, dans les futurs documents, il serait probablement utile de prévoir une annexe énumérant les réunions auxquelles l'OIT a participé et les résultats obtenus. Pour ce qui est des activités de coopération technique, l'orateur a pris note avec intérêt des activités décrites, en particulier celles qui ont eu lieu au Kenya, et a demandé plus de précisions sur les résultats de la mission en Chine.
15. Le représentant du gouvernement de l'Italie a mis l'accent sur l'intérêt de son gouvernement pour le programme et a souligné la nécessité de coopérer plus étroitement avec d'autres programmes de l'OIT et avec d'autres organisations, notamment, la Banque mondiale et l'Union européenne ainsi qu'avec celles du système des Nations Unies.
16. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni s'est associée à l'opinion des précédents orateurs selon lesquels il serait utile de prévoir une liste des activités classées par ordre de priorité comportant les calendriers, les besoins budgétaires et les mécanismes d'évaluation. La sensibilisation devrait être l'objectif principal lors de la promotion de la Déclaration sur les EMN. Tout en convenant avec la vice-présidente employeuse que la responsabilité sociale des entreprises est plus large que les principes contenus dans la Déclaration sur les EMN, l'intervenante a appuyé les efforts visant à encourager les entreprises à accorder une plus grande attention à la Déclaration sur les EMN dans le cadre des initiatives sur la responsabilité sociale des entreprises. Le débat sur ce thème tend à prendre de l'ampleur, ce qui donne à l'OIT une bonne occasion de se faire entendre. Peu importe que l'approche utilisée soit sectorielle, régionale ou autre pourvu qu'elle contribue de manière efficace à promouvoir la Déclaration sur les EMN. L'oratrice a fait sienne par principe l'observation de la vice-présidente employeuse selon laquelle les normes internationales du travail intéressent les gouvernements et non pas directement les entreprises mais, dès lors que ces normes sont ratifiées, les entreprises doivent respecter la législation correspondante. En outre, tout au moins au Royaume-Uni, nombre d'entreprises prennent conscience de l'importance des normes internationales du travail eu égard à l'approche de la «triple performance» dans les affaires. L'oratrice a pris note avec intérêt des observations du représentant du gouvernement du Kenya selon lequel il serait souhaitable qu'un plus grand nombre de pays d'accueil soient représentés à la sous-commission, et elle s'est réjouie de la satisfaction du gouvernement de ce pays au sujet de l'activité entreprise au Kenya, ainsi que de son appel à une action de suivi. Le Bureau devrait se concentrer sur la promotion de la Déclaration sur les EMN au lieu d'en envisager la révision éventuelle. Les activités promotionnelles devraient aussi être axées sur les petites entreprises car celles-ci opèrent également de plus en plus au niveau international. L'intervenante a demandé elle aussi des précisions sur le rapport entre le Programme des entreprises multinationales et le Programme de la gestion et de la citoyenneté d'entreprise.
17. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis s'est déclaré impressionné par l'ampleur des efforts déployés par le programme pour promouvoir la Déclaration sur les EMN. Sur le marché des instruments qui visent à promouvoir les droits et principes des travailleurs, cette déclaration a, sans nul doute, un rôle important et viable à jouer. Tout en appuyant pleinement la coordination et la coopération avec d'autres organisations internationales, l'orateur a indiqué que le Bureau doit veiller à ce que les travaux en faveur de la Déclaration sur les EMN ne soient pas relégués au second plan derrière des instruments similaires faisant l'objet d'une promotion ailleurs. Il a ajouté que son gouvernement appuie la poursuite de l'incorporation de la Déclaration sur les EMN dans d'autres programmes du

Bureau et qu'il faut intensifier les efforts, tant à Genève que dans les bureaux extérieurs, pour l'intégrer aussi dans les activités de l'OIT en général. Des séances de formation spéciales destinées aux fonctionnaires du BIT pourraient être envisagées à cet effet.

18. Le représentant du gouvernement du Japon a souligné l'utilité, à l'ère de la mondialisation accélérée, de la Déclaration sur les EMN, qui peut offrir aux entreprises multinationales une meilleure connaissance des politiques sociales. A cet égard, il serait important que la sous-commission tienne compte des travaux du Groupe de travail et de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. L'orateur a encouragé le Bureau à maintenir des relations avec d'autres organisations internationales associées au Pacte mondial, en particulier le PNUD et le PNUE, ainsi qu'avec la Banque mondiale.
19. En réponse aux observations formulées, le représentant du Directeur général a rappelé à la sous-commission que le budget du Programme des entreprises multinationales est très réduit. Il faudra en tenir compte au moment de fixer les priorités. Le programme a réussi à mobiliser des fonds extrabudgétaires, mais les critères des donateurs et le mécanisme d'allocation des ressources à la coopération technique en vigueur au BIT font qu'il lui est difficile d'obtenir des financements substantiels pour le type d'activités qui sont les siennes. A propos de la discussion sur les activités sectorielles et la Déclaration sur les EMN, l'orateur a estimé qu'il y a peut-être un malentendu. Selon ce qu'il a compris du débat, le Programme des entreprises multinationales devra intensifier sa coopération avec le Programme des activités sectorielles, tant pour la préparation que pour le suivi des réunions sectorielles. Il a informé la sous-commission que le programme a entrepris de réviser le Guide de la Déclaration sur les EMN de manière à le rendre plus convivial. Cette révision sera menée en consultation étroite avec le Bureau des activités pour les employeurs et le Bureau des activités pour les travailleurs, ainsi qu'avec le bureau de la sous-commission. L'orateur a ajouté qu'une traduction de la Déclaration sur les EMN en kiswahili et en turc est en cours. Il a précisé, pour éviter toute confusion, que le Bureau n'a pas l'intention de réviser la Déclaration sur les EMN mais de proposer une mise à jour en 2004-05 pour tenir compte de l'évolution et des instruments adoptés par la Conférence internationale du Travail depuis la dernière mise à jour.
20. Répondant aux questions relatives au chevauchement possible entre les activités du Programme des entreprises multinationales et le Programme de la gestion et de la citoyenneté d'entreprise, l'orateur a expliqué que le premier se limite strictement à des activités de promotion et de suivi de la Déclaration sur les EMN, tandis que, traditionnellement, le deuxième s'occupe de questions de développement de la gestion plus généralement, et travaille actuellement surtout sur des aspects liés à l'amélioration de la productivité, aux restructurations socialement responsables et à la gestion de la chaîne de l'offre. Au fil des ans, il a produit un certain nombre de publications qui comptent parmi les meilleures ventes du BIT, notamment *Introduction à l'étude du travail*, *Comment lire un bilan* et *Le conseil en management: guide pour la profession*, et visent principalement les moyennes entreprises des pays en développement. Comme cela a été demandé, le Bureau fournira davantage d'informations sur les études concernant les inspections menées par des organismes privés qu'il est proposé, dans le document, de réaliser pour la prochaine session de la sous-commission. En ce qui concerne la taille et la composition de la sous-commission, l'orateur a suggéré que le Bureau pourrait être invité à préparer un document exposant les raisons de la création de la sous-commission et son évolution depuis. A propos de la relation entre la Déclaration sur les EMN et le débat plus large sur la responsabilité sociale des entreprises, il a rappelé à la sous-commission que le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation était saisi d'une Note d'information

sur les initiatives dans ce domaine et leur pertinence eu égard aux normes internationales du travail².

21. La vice-présidente employeuse s'est déclarée satisfaite des éclaircissements fournis par le représentant du Directeur général.
22. La vice-présidente travailleuse a observé que le débat sur cette question de l'ordre du jour a été très intéressant et a noté avec satisfaction qu'il semble y avoir un large accord sur la voie à suivre. Elle a rassuré la vice-présidente employeuse en précisant qu'elle considère non pas que la Déclaration sur les EMN soit le seul instrument en matière de responsabilité sociale des entreprises, mais plutôt, comme certains représentants gouvernementaux l'ont mentionné, qu'elle est un instrument crucial. Le dialogue social est certes crucial mais, à l'évidence, il s'inscrit dans un dialogue civil plus large. L'intention de l'oratrice n'a jamais été de mettre exclusivement l'accent sur la promotion des activités sectorielles, mais plutôt de favoriser leur intégration dans un éventail plus large d'activités. Les initiatives sectorielles pourraient être source de connaissances précises et d'exemples de pratiques exemplaires du plus grand intérêt pour la Déclaration sur les EMN; il s'agit là d'une occasion à ne pas perdre. L'oratrice a rappelé à la sous-commission que les entreprises multinationales, tout comme les entreprises nationales, doivent se conformer à la législation, y compris les normes internationales du travail adoptées par les mandants tripartites à la Conférence internationale du Travail. Ce sont certes les gouvernements qui, techniquement, ont la responsabilité de ratifier et d'appliquer ces normes, mais il existe un engagement tripartite à leur égard, qui découle du processus même de négociation à la Conférence. La vice-présidente travailleuse a ajouté que, malheureusement, elle ne peut être optimiste quant à l'adoption d'un «supercode harmonisé», en matière de responsabilité sociale des entreprises, mais elle a rappelé à la sous-commission que des travaux sont en cours pour établir des normes comptables internationales harmonisées et que, tôt ou tard, ils aborderaient aussi les questions de gouvernance d'entreprise, y compris les aspects traités par la Déclaration sur les EMN. Elle a dit espérer que dans ce contexte le BIT pourra jouer un rôle stratégique, en prenant comme point de départ la Déclaration sur les EMN.

Options pour la huitième enquête sur la suite donnée à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale

23. Le représentant du Directeur général a présenté le deuxième document³ en précisant qu'il s'agit d'un rapport préliminaire, étant donné qu'il a été impossible d'achever à temps le processus de consultations entre le Bureau et la sous-commission.

² Document GB.286/WP/SDG/4.

³ Document GB.286/MNE/2.

24. La vice-présidente employeuse a indiqué que son groupe soumettra des commentaires et des suggestions dans les mois à venir. Elle a souligné qu'il est important de procéder avec efficacité et que, s'il est vrai qu'une enquête est un outil utile, elle est ouverte à d'autres suggestions. Elle a constaté que la liste de questions figurant dans le document est plus concise que par le passé et s'en est félicitée. A propos des questions 8 et 11 de l'annexe, elle a souligné que dans la plupart des pays le cadre des consultations pour les questions de politique générale ne prévoit pas de consultations directes entre les entreprises individuelles et les gouvernements mais entre les organisations d'employeurs et les gouvernements. Il faudra préciser ce point dans le questionnaire final. L'oratrice a déclaré ne pas voir l'intérêt de la question 7 de l'annexe dans le contexte de la Déclaration sur les EMN.
25. La vice-présidente travailleuse a reconnu la qualité d'avant-projet du document. D'autres consultations devront avoir lieu entre le bureau et la sous-commission pour qu'un cadre concret puisse être établi avant que le questionnaire soit soumis pour approbation à la prochaine session de la sous-commission.
26. Le représentant du gouvernement du Kenya a considéré que l'annexe couvre tous les points critiques de la Déclaration sur les EMN et que l'enquête devrait donc donner une idée claire de son application.
27. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni est convenue que d'autres consultations s'imposent. Elle a fait observer qu'une enquête coûte cher et s'est interrogée sur son utilité en tant qu'outil promotionnel. Il y a peut-être d'autres moyens d'obtenir le même type d'informations à moindre coût. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a appuyé le commentaire formulé par la représentante du gouvernement du Royaume-Uni, ajoutant qu'il y a de meilleurs moyens qu'une enquête pour produire un rapport et qu'il serait utile d'explorer d'autres options. Le représentant du gouvernement du Canada a appuyé les deux orateurs précédents.
28. Le représentant du gouvernement du Kenya, en réponse aux trois orateurs précédents, a fait observer qu'il est important de savoir si les entreprises multinationales se comportent en conformité avec les dispositions de la Déclaration sur les EMN, notamment dans les pays en développement. Si cette enquête n'était pas réalisée tous les quatre ans, il est possible que certaines informations importantes n'affleuraient jamais.
29. Le représentant du Directeur général a indiqué que des consultations informelles auront lieu à ce sujet avec le bureau de la sous-commission et d'autres membres intéressés de la sous-commission. Il a précisé que le coût mentionné par certains gouvernements se réfère au coût total de l'enquête, y compris l'impression et la traduction. Le Programme des entreprises multinationales et les services d'appui concernés se partagent le montant de 100 000 dollars en coûts correspondants non afférents au personnel.

Faits nouveaux survenus dans d'autres organisations

30. La vice-présidente travailleuse s'est félicitée du document⁴, espérant toutefois qu'à l'avenir les documents de ce type seront plus analytiques et présenteront aussi les faits nouveaux concernant les initiatives privées. Reconnaisant que l'utilisation du mot «instrument de référence» avait suscité la réticence de la vice-présidente employeuse, elle

⁴ Document GB.286/MNE/3.

a estimé que la Déclaration sur les EMN constitue, de fait, un point de repère pour évaluer les initiatives privées. La réunion d'experts proposée pourra peut-être aborder cette question.

31. La vice-présidente employeuse a jugé le document très instructif, car il apporte quelque chose à son groupe en mettant en lumière les activités entreprises dans d'autres organisations. Il serait utile de faire de ce thème une question permanente à l'ordre du jour. L'oratrice a exprimé sa préoccupation concernant les activités de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, qui non seulement semblent faire double emploi avec les travaux du BIT, mais suscitent des interrogations quant à leur contenu. La Chambre de commerce internationale et l'Organisation internationale des employeurs ont à ce sujet adopté une déclaration conjointe qu'elle sera heureuse de mettre à la disposition des intéressés. L'oratrice s'est déclarée satisfaite de l'étude réalisée par l'ONUDI sur la responsabilité sociale des petites et moyennes entreprises des pays en développement, car il est important de ne pas donner l'impression que cette question ne concerne que les entreprises basées dans les pays industrialisés. Elle a souligné que RSE Europe, qui est mentionnée à propos des activités de l'Union européenne, est une organisation relativement petite qui ne représente pas l'avis général des employeurs. Dans un document futur, il serait utile de mettre en lumière le rôle important de l'UNICE dans ce contexte et de se référer aux résultats du forum plurilatéral sur la responsabilité sociale de l'entreprise organisé par la Commission européenne.
32. Le représentant du Directeur général a expliqué, en réponse à la vice-présidente travailleuse, que le document ne fait pas référence aux initiatives privées parce que le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation a reçu une note d'information détaillée sur la question et que le Bureau a voulu éviter les chevauchements.
33. *La sous-commission recommande au Conseil d'administration de demander au Bureau de préparer pour la 288^e session du Conseil d'administration, en consultation avec le Bureau des activités pour les employeurs et le Bureau des activités pour les travailleurs, un plan d'action détaillé pour la période 2004-05 qui énumère par ordre de priorité les activités qu'il est proposé au Bureau d'entreprendre et comprenne un calendrier d'exécution, un plan d'évaluation ainsi que les estimations budgétaires et sources de financement correspondantes.*
34. *La sous-commission recommande que le Conseil d'administration demande au Bureau d'inclure dans les propositions d'utilisation de la réserve pour les réunions techniques, qui seront soumises au Conseil d'administration à sa 288^e session, des allocations destinées à financer trois réunions sous-régionales pour promouvoir la Déclaration sur les EMN pendant la période biennale 2004-05.*
35. *La sous-commission recommande que le Conseil d'administration demande au Bureau de préparer pour la 288^e session du Conseil d'administration un bref document qui fasse l'historique de la Sous-commission sur les entreprises multinationales, et expose les raisons et les faits qui ont conduit à sa création ainsi qu'à sa taille et sa composition actuelles, en vue de considérer de possibles changements.*

- 36. *La sous-commission recommande que le Conseil d'administration demande au Bureau de mener des consultations avec le Bureau des activités pour les employeurs et le Bureau des activités pour les travailleurs ainsi qu'avec le bureau de la sous-commission en vue de soumettre au Conseil d'administration, à sa 288^e session, des propositions pour la huitième enquête sur la suite donnée à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale***

Genève, le 21 mars 2003.

Points appelant une décision: paragraphe 33;
 paragraphe 34;
 paragraphe 35;
 paragraphe 36.